

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 11 AOUT 2022

L'an deux mille vingt et deux, le 11 août à 18h00, le Bureau Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la Communauté de Communes, sous la Présidence de Madame Mélanie PLAZANET, Présidente.
Date de convocation du Bureau Communautaire : 05 août 2022

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Excusés	Absents	Poste vacant
17	13	0	3	1	0

Pour	Contre	Abstention
13	0	0

Membres présents : BESNIER Michèle, BIDAUD Jean-Michel, BOSDEVIGIE Jean Pierre, BRUN Patrick, CHAMPAUD Marc, LENOBLE Monique, LEBLANC Christian, MUZETTE Thierry, PLAZANET Mélanie, POURCHET Pierre, SALAGNAT Michèle, SIMON Philippe, THEYS Michel

Membres excusés : BAUDEMONT Dominique, BOUR Coline, CHADELAUD Michel

Membres absents : ECHASSERIEAU Vincent

Secrétaire de séance : MUZETTE Thierry

FINANCES

Délibération n°67-2022 : Avenant n°1 à la convention CDDI 2022-2024

Madame la Présidente rappelle que le 4ème Contrat Départemental de Développement Intercommunal (CDDI) a été conclu le 25 mai 2022 entre la Communauté de Communes et le Département.

Dans le programme d'actions 2022, il a été demandé un financement

- Pour la Communauté de Communes : Enveloppe de base pour la rénovation de la sortie de secours de la halle des sports (25%), pour la réfection des quais de la piscine (20%), pour l'extension et la mise aux normes de la déchetterie (25%).
- Pour certaines communes : Enveloppe « cycle de l'eau ».

Il convient donc à présent d'autoriser Madame la Présidente à signer l'avenant n°1 du CDDI 2022-2024 pour prendre en compte le financement de ces actions.

Vu la délibération n°09-2022 du 10 février 2022 portant sur les demandes de financement à inscrire au CDDI 4 pour l'année 2022,
Vu la délibération n°49-2022 du 28 avril 2022 portant autorisation à signer le contrat CDDI 2022-2024 avec le Conseil Départemental de la Haute-Vienne,
Vu le projet d'avenant n°1 au CDDI 2022-2024 proposé par le Conseil Départemental,

Les membres du Bureau communautaire, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité d'

- **AUTORISER** Madame la Présidente à signer l'avenant n°1 au CDDI 2022-2024 relatif à la modification de son contenu annexé à la présente délibération

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures des membres présents.

Pour extrait conforme.
A Eymoutiers, le 18 août 2022

La Présidente
Mélanie PLAZANET

La Présidente
Mélanie PLAZANET
Communauté de Communes
Des Portes de Vassivière
5, rue de la Liberté
87120 EYMOUTIERS

Acte rendu exécutoire le : / 5 SEP. 2022

Publié le : / 5 SEP. 2022

**CONTRAT DEPARTEMENTAL DE
DEVELOPPEMENT INTERCOMMUNAL
(CDDI) DE 4^{ème} GENERATION
2022 - 2024**

ENTRE LE DEPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE
ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES PORTES DE VASSIVIERE

Avenant n° 1

relatif à la modification du contenu du contrat

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le contrat départemental de développement intercommunal (CDDI) conclu le 25 mai 2022 entre le Conseil départemental de la Haute-Vienne et la Communauté de communes des Portes de Vassivière ;

VU la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de communes des Portes de Vassivière en date du 10 février 2022, relative aux dossiers présentés dans le cadre du contrat départemental de développement intercommunal (CDDI) de 4^{ème} génération ;

VU la délibération de l'Assemblée départementale en date du 23 juin 2022 portant attribution de subventions au titre des CDDI de 4^{ème} génération ;

ENTRE :

Le Département de la Haute-Vienne,
représenté par Monsieur Jean-Claude LEBLOIS, en sa qualité de Président du Conseil départemental ;
Ci-après désigné par le terme « le Département » ;

ET :

La Communauté de communes des Portes de Vassivière,
représentée par Madame Mélanie PLAZANET, en sa qualité de Présidente ;
Ci-après désignée par le terme « la Communauté de communes ».

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet du présent avenant

La Communauté de communes des Portes de Vassivière et le Département de la Haute-Vienne ont signé le 25 mai 2022 un contrat départemental de développement intercommunal (CDDI) portant sur la réalisation d'un programme d'opérations bénéficiant du soutien financier du Conseil départemental.

La Communauté de communes a souhaité que de nouveaux projets soient intégrés dans le cadre de ce contrat.

La prise en compte de cette demande fait l'objet du présent avenant.

Article 2 – Programme d'opérations

D'un commun accord entre les signataires du présent avenant, le programme d'opérations bénéficiant de l'aide du Département comprend désormais les opérations dont le détail figure en annexe.

Article 3 – Incidence financière

Le montant du CDDI conclu avec la Communauté de communes des Portes de Vassivière s'élève désormais à **87 825 €** dont 29 000 € affectés à l'enveloppe « Cycle de l'eau ».

Article 4 – Autres dispositions

Les autres dispositions du CDDI signé le 25 mai 2022 demeurent inchangées.

Fait à LIMOGES, le

P/ le Département de la Haute-Vienne

P/ la Communauté de communes
des Portes de Vassivière

Le Président du Conseil départemental,

La Présidente,

Jean-Claude LEBLOIS

Communauté de Communes
des Portes de Vassivière
5, rue de la Liberté
Mélodie PLAZANET
07 12 04 12 04



CONTRAT DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT INTERCOMMUNAL (CDDI)
DE 4EME GENERATION 2022-2024



COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE VASSIVIERE

CADRE DU CONTRAT			
	TOTAL	Engagé (avant nouvelles opérations)	Disponible
Enveloppe de base :	861 000 €	6 400 €	854 600 €
Enveloppe "Cycle de l'eau" :	375 000 €	8 000 €	367 000 €
Total enveloppe ouverte :	1 236 000 €	14 400 €	1 221 600 €
Enveloppe "Immobilier d'entreprises"	1 000 000 €	ensemble du territoire départemental	

AVENANT N°1						
OPERATIONS INSCRITES AU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2022						
Enveloppe de base						
MAITRE D'OUVRAGE	OPERATION	MONTANT SUBVENTIONNABLE	TAUX	SUBVENTION DU DEPARTEMENT	OBSERVATIONS	
COMMUNAUTE DE COMMUNES	RENOVATION DE LA SALLE DES SPORTS D'EYMOUTIERS	47 700 €	25%	11 925 €		
	REFECTION DES QUAIS DE LA PISCINE D'EYMOUTIERS	50 000 €	20%	10 000 €		
	EXTENSION ET MISE AUX NORMES DE LA DECHETTERIE D'EYMOUTIERS	122 000 €	25%	30 500 €		
SYDED	Montant des opérations - Enveloppe de base			52 425 €		
Enveloppe Cycle de l'eau						
MAITRE D'OUVRAGE	OPERATION	MONTANT SUBVENTIONNABLE	TAUX	SUBVENTION DU DEPARTEMENT	OBSERVATIONS	
PARC NATUREL REGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN	ETUDE DE RESTAURATION DE LA CONTINUITE ECOLOGIQUE AUX DROITS DES OUVRAGES HYDRAULIQUES SUR LA VIENNE A NEDDE	16 000 €	10%	1 600 €		
SAINT-ANNE-SAINT-PIREST	TRAVAUX DE SECURISATION DE L'INTERCONNEXION AVEC LA COMMUNE D'EYMOUTIERS	6 800 €	30%	2 040 €		
NEDDE	TRAVAUX D'OPTIMISATION DES STATIONS D'EPURATION DU BOURG ET DE LAUZAT	43 400 €	40%	17 360 €		
Montant des opérations - Enveloppe Cycle de l'eau				21 000 €		

